

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 4

Rubrik: Échos de la presse pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

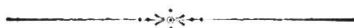
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

minée le plus tôt possible afin que les membres du corps enseignant puissent préparer leur travail annuel pendant les grandes vacances.

III. Le lieu de la prochaine assemblée générale, qui se tiendra dans le district de la Veveyse, sera désigné par le bureau de la Société.



ÉCHOS DE LA PRESSE PÉDAGOGIQUE

En France, durant ces dernières années, on s'est beaucoup occupé des œuvres post-scolaires. Elles ont été organisées dans le but de protéger l'enfant au sortir de l'école communale contre les dangers de la rue, quand le travail quotidien auquel il se livre à l'atelier ou au bureau lui laisse quelques loisirs, et d'organiser des cours d'adultes où le jeune homme peut acquérir les connaissances pratiques dont il aura besoin plus tard. Afin de subventionner les œuvres complémentaires de l'école, qu'elle juge très importantes, la Chambre française a inscrit une somme de 350 000 fr. au budget de 1904.

Dans un des derniers numéros du *Manuel général de l'instruction primaire*, M. E. Hauchard, directeur d'école à Paris, traite de l'organisation des cours d'adultes. L'enseignement post-scolaire n'étant pas obligatoire, il faut — c'est M. Hauchard qui parle — si l'on veut attirer les jeunes gens, tenir compte de la diversité de leurs goûts et de leurs intérêts particuliers. Dans un arrondissement parisien, peuplé comme une grande ville, on pourrait établir une association générale avec des groupements particuliers, fortement unis. L'éducation ne serait pas négligée, mais les applications d'une science seraient différentes pour chaque groupement. Le jeune homme qui a l'intention de se vouer au commerce pourrait suivre les cours dans lesquels s'enseignent, par exemple, l'arithmétique et la géographie commerciales, la comptabilité et les langues vivantes, tandis que celui qui sera plus tard dans une usine aurait l'occasion d'étudier la physique, la chimie industrielle, le dessin, etc..., connaissances qui lui seront, certes, d'une grande utilité.

Dans notre canton de Fribourg, comme dans toute la Suisse d'ailleurs, de notables efforts sont faits pour donner au jeune homme une instruction pratique en rapport avec la profession qu'il embrassera plus tard. La création du Technicum, de l'Ecole d'agriculture, des écoles professionnelles et régionales, comme aussi l'organisation des cours spéciaux pour apprentis,

rendront certainement de précieux services. Nous croyons cependant que les cours d'adultes, tels qu'ils sont organisés chez nous, où le dieu *Examen de recrues* règne en maître, ne pourront jamais donner les résultats qu'on serait en droit d'attendre. Ces cours ne préparent pas suffisamment le jeune homme à la vie, à la profession qu'il veut embrasser, mais bien plutôt à un examen.

*
**

Dans une de ses dernières séances, le conseil général de la Ligue française de l'enseignement a pris la décision de demander au gouvernement de glorifier, dans une fête commémorative, l'établissement de l'enseignement primaire, gratuit, obligatoire et laïque. Cette demande, adressée au gouvernement, est accompagnée d'une série de considérations dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Le gouvernement a fait preuve d'une énergie à laquelle la Ligue est heureuse de rendre hommage, en refusant l'autorisation aux écoles congréganistes illégalement ouvertes. Dans tous ses congrès depuis 1898 et dans ses conférences de propagande, la Ligue française de l'enseignement n'a cessé de dénoncer le péril que faisait courir, à l'unité morale et sociale du pays, l'enseignement congréganiste à tous les degrés..... Il est légitime d'espérer qu'à la date du 19 juin de l'année prochaine, les derniers vestiges de la loi Falloux auront disparu et il sera possible de fêter sans réserve l'enseignement laïque. »

Le gouvernement fera bon accueil à la demande qui lui est adressée, mais l'institution de cette fête ne consacrera pas le triomphe de l'école sans Dieu. Elle rappellera plutôt aux populations françaises les douloureuses scènes de proscriptions en masses, les expulsions à mains armées des religieux et des religieuses qui ont travaillé à la grandeur et à la prospérité de la France.

*
**

Pour se rendre en classe, bien des enfants des hameaux et fermes isolés doivent franchir de grandes distances, et cela malgré la pluie, le froid et la neige. Dans tous les pays, on s'est préoccupé du sort de ces pauvres élèves.

Le *Journal des Instituteurs* nous apprend qu'en France, par exemple, M. Moreau, inspecteur primaire à Confolens, a pris depuis 4 ans les mesures nécessaires pour mettre fin à tant de misères physiques et morales. Il a créé 140 cantines scolaires rurales qui distribuent plus de 4000 soupes ou rations de ragoût par jour, soit 100 000 par mois et 400 000 pendant les quatre mois de l'hiver. Voici comment sont organisées ces cantines : les élèves apportent dans leurs paniers une petite poignée de légumes tout épluchés ; ces légumes très variés

sont jetés dans un vase le matin en arrivant en classe, lavés par un des grands élèves à tour de rôle, et mis ensuite dans une marmite avec de l'eau, du sel et de la graisse, voire même parfois un peu de viande ; et tout cela cuit pendant la classe sans déranger personne. A 11 heures et demie, chaque élève prend son pain, reçoit sa soupe dans une petite gamelle, et, après l'avoir mangée, rince lui-même sa gamelle et la range pour le lendemain. Afin de couvrir les frais de cuisson ou de graisse, les élèves apportent 15 à 20 cent. par mois, pas même 1 centime par ration.

Dès 1901, vingt départements avaient expérimenté avec plein succès les cantines créées par M. Moreau. Pendant l'hiver 1902-1903, elles s'étaient implantées dans 50 départements et distribuaient des soupes à 500 000 enfants chaque jour. Les autorités qui patronnent cette œuvre philanthropique espèrent que le présent hiver 1903-1904 verra cette institution tutélaire de l'enfance conquérir droit de cité dans toute la France et héberger les trois millions de petits forains qui viennent en classe, pendant l'hiver, à moitié nus dans la boue et la neige, sous la pluie et le vent.

En Suisse, nombreuses sont les localités où l'on distribue des soupes scolaires aux élèves pauvres et nous sommes heureux de constater que quelques cantons subventionnent cette noble institution. Nous souhaitons que l'on s'intéresse de plus en plus à cette catégorie d'enfants et espérons que l'œuvre des cantines scolaires se généralisera chez nous.

* * *

De l'École nationale belge :

Dans un article intitulé : Observation psychologique et morale des enfants, l'auteur, M. A. Cappe, déplore la tendance actuelle de l'école primaire à n'envisager l'enseignement que sous son côté mécanique : le programme. D'un seul mot, dit-il, on peut caractériser l'esprit qui domine toute notre organisation scolaire : on n'y voit pas des enfants, c'est-à-dire des hommes en formation, on n'y voit que des programmes. Le programme, tout est là. C'est un vrai despote dans les classes, mais un despote ennemi des réformes et des améliorations désirables, car tout lui est subordonné, même l'élève, alors qu'en réalité c'est le contraire qui devrait se produire. La première conséquence de cet état de choses, c'est que, malgré la grande divergence de caractères, d'aptitudes, qui existe chez les enfants, tous sont calqués sur le même modèle, façonnés d'après le même moule. Par le fait même, on perd de vue le but essentiel de l'éducation : doter l'élève du véritable sens moral en faisant produire à sa nature tout ce qu'elle peut donner. Or, pareil résultat ne peut s'obtenir que par l'observation psychologique et morale de l'enfant. Observer, tel est le vrai moyen de devenir véritablement éducateur.

*
* *

Ce qui manque le moins dans la Suisse romande, ce sont les journaux pédagogiques. Une nouvelle publication scolaire vient de paraître dans le canton de Vaud, c'est le *Bulletin de l'Association des Instituteurs vaudois*, imprimé à Lausanne, chez Vaney-Burnier. Le Bureau central de l'association a désigné comme rédacteur M. Regamey, instituteur à Yverdon.

L'Association des Instituteurs vaudois, qu'il ne faut pas confondre avec la Société pédagogique vaudoise, s'est constituée à Lausanne, le 31 octobre 1903. Elle est composée exclusivement d'instituteurs et d'institutrices en service dans le canton. Aux termes des art. 1 et 2 des statuts, l'Association a pour but « la défense des intérêts généraux et particuliers des membres du corps enseignant primaire vaudois ». Elle n'est d'ailleurs « inféodée à aucune opinion politique ou confessionnelle ».

L'organe officiel de la nouvelle Société paraîtra lorsque les besoins s'en feront sentir. Dans le premier numéro, qui a vu le jour au mois de janvier écoulé, on nous promet que le *Bulletin* « sans être une tribune ouverte à tous les excès, à toutes les violences de style,... saura néanmoins combattre avec courage et impartialité les abus, les vilénies, les coups d'épingles si communs dans la vie des ouvriers de l'école populaire ».



Questions de Psychologie physique générale

(Suite.)

B. Conclusions.

Conclusions sur la nature du mouvement vital. — Quels sont donc les *caractères distinctifs* de cet ensemble de phénomènes qu'on appelle le mouvement vital? Y a-t-il même de ces caractères qui permettent de le classer à part des autres mouvements, et qui défendent de le réduire uniquement à l'exercice des forces physico-chimiques? Il appartient à la biologie générale de répondre à cette question. Elle nous dira d'abord *ce que n'est pas* le mouvement vital; *ce qu'il est* positivement, nous l'apprendrons par la suite.

1° *Le mouvement vital n'est pas spontané, mais provoqué.* Dire que le mouvement vital n'est pas spontané, signifie que le vivant n'est pas cause adéquate de toute son activité, et qu'il dépend d'influences extérieures: en d'autres termes, la vie matérielle est soumise aux lois générales du déterminisme. C'est dire aussi que le mouvement vital est une réaction, et qu'il est provoqué.